



LE 8 MARS, NOUS APPELONS LES PERSONNELS DE PÔLE EMPLOI À PARTICIPER À TOUTES LES INITIATIVES POUR LES DROITS DES FEMMES

La journée du 8 mars ne se « fête » pas par un bouquet de fleurs sur le lieu de travail ou par une brève sur l'intranet. Journée internationale des droits des femmes, elle est une journée de lutte pour l'égalité.

L'égalité entre les hommes et les femmes est, pour nos organisations syndicales et pour les organisations féministes, incontournable car elle participe au progrès social. Laisser perdurer les inégalités entre les femmes et les hommes, c'est porter une responsabilité sur le fait que les rétrogrades et les partis politiques qui les portent progressent.

En France, les femmes sont toujours payées en moyenne un quart en moins que les hommes. Cela signifie donc que tous les jours à partir de 15h40, elles travaillent gratuitement.

À Pôle emploi, aussi, l'inégalité entre les femmes et les hommes est une réalité :

- La catégorie *employé* est composée de 81% de femmes mais de seulement 52% de femmes chez les cadres et 33% chez les cadres dirigeants
- En moyenne, les salaires des femmes sont inférieurs de 475 euros par mois par rapport aux hommes
- La direction de Pôle emploi refuse de mettre en place les rattrapages salariaux dans les cas de différences de salaires injustifiées entre les hommes et les femmes.

En 2017, nos organisations veulent :

- La fin des inégalités au travail en termes de rémunérations et de déroulement de carrière
- La garantie d'un droit d'accès à l'avortement et à la contraception
- La fin des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes au travail, dans l'espace public comme à la maison
- Des politiques volontaristes contre les stéréotypes
- Un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle, le partage des tâches domestiques et des services publics de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes

Pour faire du 8 mars une journée d'actions de lutte pour les droits des femmes, pour refuser le travail gratuit et exiger l'égalité professionnelle, nous appelons les personnels de Pôle emploi à participer à toutes les initiatives organisées localement (rassemblements, manifestations).

Paris, le 7 mars 2017